

L'activité des médiateurs sociaux porte donc principalement sur des « missions d'ambiance » : sensibilisation des voyageurs au respect des règles, présence rassurante, prévention et gestion des conflits. Étonnamment, selon les réponses données par les opérateurs de médiation, l'assistance aux publics fragiles arrive au sixième rang d'importance, l'animation au dernier.

Si le « reporting » des activités est une pratique largement répandue chez les opérateurs de médiation sociale, l'évaluation de l'impact des dispositifs « est beaucoup moins développée », puisque seuls 14 % d'entre eux ont déjà mis en place une démarche d'évaluation de l'utilité sociale ou économique de leurs activités, relève l'étude. Avant d'ajouter que « la poursuite des travaux engagés par le ministère chargé des transports porte actuellement sur la mesure de cet impact ». ■ M. LB.

(1) « La médiation sociale dans les transports collectifs terrestres - Etat des lieux en 2014 » - Disponible sur www.developpement-durable.gouv.fr. Réalisés en collaboration avec les autorités organisatrices de transport, les entreprises de transport et le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance, les travaux reposent sur des enquêtes (par questionnaire et téléphone), des entretiens et une étude documentaire.

(2) « Agents d'ambiance dans les transports publics urbains : pratiques, effets et enjeux d'un métier en émergence », 1999.

LOGEMENT - HÉBERGEMENT

Les conditions de logement se dégradent après une séparation, constate la DREES

Petites surfaces, surpeuplement, habitat dégradé... Ce sont « des conditions de logement plus difficiles » pour les ménages « après une séparation » que la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) met en évidence dans une étude (1). De fait, « après, une séparation, les familles doivent prendre en compte, dans leurs besoins de logement, les enfants qui vivent avec elles, mais aussi ceux qui résident chez leur autre parent de manière occasionnelle ou plus régulière », explique la DREES, qui s'appuie sur l'enquête « logement » menée

par l'INSEE en 2013-2014, portant sur quelque 16 millions de ménages de France métropolitaine dont la personne de référence a entre 25 et 59 ans. Seulement 38 % d'entre eux forment désormais « une famille dite "traditionnelle", c'est-à-dire deux parents vivant en couple avec des enfants nés de leur union, contre 45 % en 2001 ». À l'inverse, la part des personnes seules et celle des familles monoparentales ont respectivement progressé de 20 à 25 % et de 10 à 12 % entre 2001 et 2013, tandis que la proportion des familles recomposées parmi les familles avec enfant(s) passait de 7 à 10 % sur la même période.

Or « les familles monoparentales ont en moyenne des niveaux de vie plus faibles que les autres familles », rappelle la DREES, elles disposent de ressources moins élevées et sont plus souvent locataires – 39 % d'entre elles louent d'ailleurs un logement du secteur social (HLM ou autre) ou soumis à la loi de 1948, contre 14 % des familles « traditionnelles » et 18 % des familles recomposées. « Vivant dans une plus petite surface, les familles monoparentales sont davantage confrontées au surpeuplement que les autres familles. » Par ailleurs, 70 % d'entre elles perçoivent une aide au logement, contre un peu plus de la moitié des familles locataires. « Malgré ces aides, les monoparents locataires ou accédants à la propriété rencontrent plus fréquemment que les autres des difficultés à payer les frais liés à leur logement » (20 % au cours des deux ans précédant l'enquête, contre 15 % des familles « traditionnelles » et 18 % des familles recomposées). ■

Anne Simonot

(1) « Petites surfaces, surpeuplement, habitat dégradé : des conditions de logement plus difficiles après une séparation » - *Études et résultats* n° 947 - Janvier 2016 - Disponible sur www.drees.sante.gouv.fr.

SOCIÉTÉ

Prévention de la radicalisation : Ville et banlieue mise sur l'éducation et l'insertion

L'association des maires Ville et banlieue de France devait, le 14 janvier, rendre publique une série de propositions « pour la prévention des dérives sectaires et fondamentalistes dans les quartiers prioritaires ». Des pistes remises le matin même au ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, et élaborées à sa demande, qui s'inscrivent dans la droite ligne des revendications de l'association lors de la campagne présidentielle de 2012. Ne se bornant pas à compléter les mesures du gouvernement en matière de sécurité et de laïcité, elles détaillent en effet « celles qui doivent être conduites sur la durée, dans les champs de l'éducation, de la formation et du retour à l'emploi », précise l'association. Sans se focaliser sur la seule question de la radicalisation, celle-ci souligne que nombre de ses recommandations « impliquent de revenir sans délai sur l'affaiblissement ou la disparition de certaines politiques publiques, abandonnées au fil du temps avec des conséquences catastrophiques pour les quartiers populaires ».

L'association présidée par Marc Vuillemot, maire (PS) de La Seyne-sur-Mer (Var) (1), formule donc des propositions sur l'éducation scolaire et populaire, la parentalité et la santé mentale. Parmi celles-ci, elle demande le renforcement des moyens humains des services d'orthophonie, de pédopsychiatrie et de thérapie familiale systémique. Selon elle, les programmes de réussite éducative devraient être renforcés dans le champ

21 janvier 2016 - Paris (75) Les politiques vieillesses. | Colloque national de la Fnadepa. | Espace Reuilly | Tél. 01 49 71 55 30 - secretariat@fnadepa.com - www.fnadepa.com

28 janvier 2016 - Paris (75) L'état du mal-logement en France. | Journée de présentation du XXI^e rapport annuel de la Fondation Abbé-Pierre. | Palais des congrès | Inscriptions en ligne sur <https://fondation-abbé-pierre-reml.fr>

10-11 mars 2016 - Artigues-près-Bordeaux (33) Habiter : un acte social. De la prise en compte des besoins d'habiter à la construction du savoir vivre ensemble ! | Journées de formation de France ESF. | Maison de la promotion sociale d'Aquitaine | Tél. 06 31 38 34 58 - franceesf.formation@gmail.com - www.france-esf.fr

■ ■ ■ ■ ■ PLUS DE DATES SUR www.ash.tm.fr

de l'aide aux familles pour l'exercice de leurs fonctions parentales. L'association préconise de « *mettre en place des cellules de veille éducative avec les services de prévention de la ville, de l'Education nationale, du département, des caisses d'allocations familiales pour prévenir la déscolarisation volontaire* ».

Un autre volet de recommandations concerne la sécurité, la prévention, la justice et la formation des acteurs publics. Ville et banlieue demande dans ce cadre le renforcement des ressources humaines et des moyens logistiques de la protection judiciaire de la jeunesse et des services pénitentiaires, ainsi que de « *l'ensemble des structures publiques, associatives et du champ de l'insertion par l'économie sociale* » ayant pour mission d'accompagner les personnes sous main de justice et les sortants de prison. L'association d'élus demande également de « *renforcer le rôle des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance en matière de prévention des dérives fondamentalistes* ». Et – proposition sujette à débats – de « *placer sous l'autorité régionale de l'Etat la mission de prévention spécialisée de la délinquance, qui relève aujourd'hui de l'aide sociale à l'enfance, afin de répondre à la diminution des moyens des équipes d'éducateurs de prévention de rue* ».

Aux yeux de Ville et banlieue, les formations à la laïcité, aux valeurs de la République et à l'identification des processus de radicalisation doivent concerner les agents des trois fonctions publiques

ainsi que les responsables et personnels associatifs. Elle souhaite aussi que soit soutenue l'élaboration de plans territoriaux de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, associant tous les acteurs de l'emploi, de l'insertion, de l'action sociale, du logement, de l'éducation ou de la santé. ■ M. LB.

(1) Sa première vice-présidente est Catherine Arenou, maire (LR) de Chanteloup-les-Vignes (Yvelines).

L'INED publie le résultat final de l'enquête « Trajectoires et origines »

Pilotée par l'Institut national des études démographiques (INED) et par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), l'enquête « Trajectoires et origines », lancée à la fin 2004 pour faire la lumière sur « *la situation des populations liées à l'immigration* », a été menée par voie de questionnaire, en 2008-2009, auprès de quelque 22 000 personnes (8 300 immigrés, 8 200 descendants d'immigrés nés en France, 700 natifs de DOM, 700 descendants de natifs de DOM et 3 900 personnes nées en métropole de parents français à la naissance formant la « population majoritaire »). Elle a donné lieu à la publication de plusieurs études intermédiaires exploitant les données ainsi collectées – sur la ségré-

gation spatiale (1) ou les mariages forcés (2), par exemple –, avant d'aboutir à la parution, le 13 janvier, de *Trajectoires et origines - Enquête sur la diversité des populations en France* (3).

Réalisé sous la direction de Cris Beauchemin, Christelle Hamel et Patrick Simon, cet ouvrage livre un panorama de l'intégration des immigrés en France, en explorant, pour la première fois, « *l'expérience du racisme subi* », soulignent ses auteurs. A cet égard, il « *apporte un éclairage important sur ce que le débat public dénomme de façon rapide "racisme anti-Blancs"* », en montrant « *que le racisme déclaré par les majoritaires est un phénomène minoritaire* » et « *sans comparaison avec le racisme qui vise les populations issues de l'immigration extra-européenne, envers qui il s'exprime de façon massive, répétée et préjudiciable* ».

Malgré un sentiment d'appartenance à la nation française qui « *progresses régulièrement au fil des générations* », cette analyse met en évidence la persistance de discriminations multiples envers les immigrés et une évolution qui n'est pas forcément favorable à leurs descendants. « *Sur le plan socio-économique, la comparaison des première et deuxième générations conduit à un constat nuancé qui ne peut faire l'économie d'une distinction entre hommes et femmes* », précisent les auteurs, en avançant que « *les fils de migrants occupent des situations inférieures à celles des migrants eux-mêmes, tandis que les filles de migrants ont des situations supérieures à celles des femmes* ».

En bref

Le collectif pour la probation vient de lancer www.collectif-probation.com, site destiné à relayer ses activités, diffuser ses publications et fournir différents types de ressources (un lexique, des documents ainsi qu'un «book des pratiques» et des «vignettes criminologiques», en cours de construction). Créé en mars 2015 et constitué en association en décembre dernier, ce collectif, conçu « *comme un espace d'échanges, de dialogues et de débats* », a vu le jour à l'initiative de quatre professionnels passés par différents services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), en tant

que conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation, psychologue ou directeur, en se fixant d'abord « *pour tâche d'organiser des diners thématiques, rassemblant des acteurs de la probation rencontrés au gré des différents parcours (rencontres professionnelles, sur projet, etc.)* ». Ces rendez-vous ont ensuite été ouverts à « *des professionnels d'autres SPIP, ayant d'autres expériences, des juristes, des professionnels d'établissements pénitentiaires, criminologues et universitaires (psychologues, sociologues, ethnologues, anthropologues...)* aux champs d'intervention

connexes», avant que le collectif ne prolonge son activité en ligne. •

Solidarités nouvelles pour le logement

publie sa «deuxième étude d'impact social», dans laquelle elle indique que 93 % des personnes accueillies dans ses logements temporaires ont accédé à un logement de droit commun depuis 2010, sachant que ses résidents restent en moyenne trois ans dans les logements. Elle souligne que son dispositif a un coût réduit pour les pouvoirs publics par rapport à d'autres solutions le coût moyen annuel pour une personne dans un logement

géré par l'association était en 2014 de 3 560 €, dont la moitié supportée par les pouvoirs publics. Soit 1 823 € à la charge de ces derniers, contre 6 237 € pour l'hébergement hôtelier. L'association explique ce chiffre, qu'elle compare aussi aux autres dispositifs d'insertion par le logement, par ses sources complémentaires de financement (dons), des loyers adaptés aux revenus des locataires (qui couvrent 33 % des coûts), la répartition sur la durée des coûts de la réhabilitation, mais aussi par « *l'apport de centaines de bénévoles* » qui permet de limiter les dépenses d'exploitation. •